

soler le pays de cette perte, c'est l'espérance que, placé dans le département important des milices, il y rendra justice à la grande masse de ses compatriotes et qu'il aimera mieux se retirer que d'être volontairement injuste ou de se soumettre à une injustice envers eux. Alors il sera facile de voir où résidait le génie du mal, si c'était dans le cabinet ou dans la personne même du ci-devant adjudant général" (M. Gury).

Sir Allan-N. MacNab fut remplacé par un officier de l'armée, le Col. Piomen Young.

M. Henry Sherwood, solliciteur général pour le Haut-Canada, se retira de l'administration, ou, suivant le *Pilot*, fut destitué, le 30 juin, pour avoir intrigué contre M. Draper durant le cours de la session ; il fut immédiatement remplacé par M. J. Hillyard Cameron, jeune avocat de Toronto, qui se fit élire dans la petite ville de Cornwall, le 17 août suivant.

C'est vers ce temps-là que M. C.-E. Casgrain, homme populaire et fort estimé dans le district de Québec, fut nommé assistant commissaire des travaux publics, en vertu de la nouvelle loi passée pour réorganiser le département des travaux publics. Cette nomination fut considérée moins comme une nomination politique que comme l'expression du désir de la part de l'administration de s'occuper désormais d'améliorations publiques dans cette partie du Bas-Canada trop négligée jusque-là.

M. Draper crut le moment favorable pour jeter de nouveaux filets, et faire un nouvel effort pour, suivant l'expression de lord Metcalfe, " briser le parti canadien-français ".

Dans le courant du mois d'août 1846, il écrivit simultanément aux honorables MM. Caron et Morin, leur offrant, par ordre de Son Excellence, deux places dans le Conseil exécutif. M. Caron vint à Montréal pour se consulter avec M. Morin. Le plus grand désir de M. Caron était que le ministère pût se former sans lui. Cependant il fut entendu que M. Morin verrait les principaux hommes du parti libéral, qu'il les consulterait et prendrait leur opinion sur cet important sujet. De retour à Québec, M. Caron fut bientôt informé que les offres de Son Excellence ne pouvaient être acceptées par le parti libéral¹. Cette détermination mit fin

1 — *Le Canadien*, 31 août 1846. Pour la correspondance entre MM. Morin, Caron et Draper, voir le *Journal de l'Assemblée* pour 1847, App. I.